



17 juin 2000

## Une injustice intenable

Il aura fallu une bonne dose de courage à un simple député d'arrière-banc pour faire sauter le couvercle que le gouvernement péquiste maintenait sur la marmite de cette injustice. Roger Paquin, le député de Saint-Jean à l'Assemblée nationale, vient sans doute de perdre à jamais ses chances de devenir ministre, mais peu importe. On lui saura toujours gré d'avoir osé déposer une pétition de plus de 20 000 noms demandant qu'une réparation tangible soit accordée aux infortunés orphelins de Duplessis. Ce dossier, qui refuse de mourir, continuera de hanter le parti au pouvoir; l'opposition libérale en a fait ses choux gras durant toute la semaine, et les médias ont exercé de nouvelles pressions sur Lucien Bouchard, qui s'en est tenu à de timides "excuses". Tant pis pour lui: sa position est intenable, et son entêtement, inexcusable.

### Des candidats à l'échec social

Pour nous rappeler la cruauté des faits qui entachent notre histoire, reprenons les mots même du Comité d'appui pour la justice aux orphelins de Duplessis: *"Durant les années 40 et 50, sous le gouvernement Duplessis, par une décision conjointe du gouvernement et de l'Église, [environ 2 000 enfants, dont la majorité étaient illégitimes] sont passés de l'orphelinat à l'hôpital psychiatrique et y ont reçu un faux diagnostic de malades ou de débiles mentaux, procurant ainsi aux instances religieuses une subvention plus élevée que si ces enfants étaient demeurés en orphelinat. Au drame de leur naissance, on a donc ajouté le viol de leur identité et de l'intégrité de leur unique avoir, la dignité de leur personne, et ce, à des fins financières... L'absence de scolarisation ajoutée aux sévices psychologiques et physiques dont ils ont été victimes ont fait d'eux des candidats à l'échec personnel et social."*

Le geste du député Roger Paquin s'ajoute à plusieurs autres démarches faites dans le but d'obtenir justice pour ces orphelins: celle du Protecteur du citoyen, qui date de 1997, celle de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale et, plus récemment, celle de la Commission du droit du Canada. Pourtant, pétitions et réclamations semblent se heurter à un mur, en dépit de l'appui croissant que l'opinion publique manifeste à cette cause. C'est qu'on s'attaque simultanément à trois poids lourds: l'État, l'Église et le corps médical. En effet, c'est l'État québécois qui a eu l'idée de transformer un orphelinat en hôpital psychia-

trique pour avoir droit aux fonds octroyés par Ottawa; puis, l'Église y a vu une belle occasion de s'enrichir, et enfin les médecins ne se sont pas fait prier pour signer de faux diagnostics.

### Le vent tourne enfin

En septembre 1999, l'Église catholique du Québec a décidé de jouer les Ponce Pilate. Dans une déclaration d'une froideur gênante, elle a refusé de faire amende honorable et de compenser financièrement les orphelins, puis a fermé le dossier de façon méprisante en déclarant qu'elle ne reviendrait jamais sur le sujet.

Mais c'était sous-estimer la puissance de la volonté divine: des religieuses ont en effet publié dans la revue jésuite *Relations* une critique sévère de la stratégie de l'Assemblée des évêques, qui cherchait à défendre les "pauvres" communautés religieuses im-

pliquées à l'époque dans l'affaire des orphelins: *"Les autorités ecclésiastiques ont endossé une position révoltante et obligent les communautés religieuses à s'y soumettre."* De fait, assez curieusement, nos seigneurs les évêques n'ont retrouvé dans leurs archives aucune lettre écrite par un de leurs prédécesseurs qui aurait ressemblé à une dénonciation ou à un refus d'être complice d'un stratagème qui a détruit plusieurs vies.

Aujourd'hui, un comité de l'Assemblée des évêques revoit la position que "certaines personnes" considèrent comme un "message essentiellement motivé par des considérations d'ordre juridique, qui n'est pas suffisamment attentif aux aspects humains de la situation".

Tout cela pour dire que ça a beaucoup brassé dans certaines paroisses et que, comme l'écrit le directeur du *Devoir* (édition du 3 juin 2000), *"inspirés par la réaction de nombreux fidèles, [les évêques] reviennent aux valeurs évangéliques"*.

Lucien Bouchard ne peut même plus invoquer les "sommés astronomiques" qui seraient en cause, car les orphelins de Duplessis, comme l'ont fait savoir leurs porte-parole, ont décidé de revendiquer que soient compensées uniquement les personnes ayant été affublées de l'étiquette de malades mentaux; cela représente environ 500 cas documentés, auxquels s'ajouteraient sans doute quelques réclamations isolées. On n'hésite généralement pas à réparer des erreurs judiciaires ayant entraîné l'emprisonnement de personnes innocentes. Passer pour fou quand on ne l'est pas, c'est tout aussi grave. ■



On saura gré à Roger Paquin (à droite) d'avoir osé déposer une pétition de plus de 20 000 noms

**"Le dossier des orphelins de Duplessis refuse de mourir..."**